

**Master of Arts HES-SO en Arts visuels**  
EDHEA, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève  
**Orientation MAPS – Arts in Public Spheres**

**DESCRIPTIF DE MODULE**

**Année académique : 2020-2021**

<b>Domaine</b>	Design et arts visuels
<b>Filière</b>	Arts visuels
<b>Titre du module</b>	<b>Master Thesis I</b>
<b>Type de module</b>	<b>Module d'approfondissement – Module obligatoire*</b>
<b>Code</b>	MAApr301
<b>Type de formation</b>	Master HES-SO en Arts visuels
<b>Crédits ECTS</b>	15
<b>Semestre</b>	3
<b>Lieu</b>	EDHEA – Ecole de design et haute école d'art du Valais
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module Pratiques et recherches 1 et 2 – préparation à la Master Thesis
<b>Langues principales</b>	Anglais, français
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	S'affirmer de façon autonome dans la réalisation d'un projet personnel de recherche. Maîtriser de façon conceptuelle et technique la mise en œuvre du projet de recherche. Être capable de présenter son projet de façon claire et précise. La mise en œuvre du projet définitif (travail pratique et théorique) doit être suffisamment avancée pour que le corps enseignant puisse juger de sa viabilité en vue de l'obtention du grade master.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	La Master Thesis I se fonde sur les compétences acquises lors des semestres M1 et M2. Elle articule un travail pratique et un travail théorique (mémoire). a) Dans la phase 1 de la Master Thesis, la poursuite du travail se fait en vue de la réalisation du projet de recherche artistique. Il s'agit d'entamer la finalisation de ce projet. b) La rédaction du mémoire développe une recherche théorique en lien – direct ou indirect – avec le travail de recherche pratique. Ce mémoire fait état de la recherche dans le domaine exploré, il contextualise la recherche, il la problématise. Sa rédaction est en grande partie réalisée lors de l'enseignement de cette phase I. Il s'appuie sur des cours séminaire de méthodologie de rédaction ainsi que des séances de tutorat individuel ou collectif pour le suivi du mémoire.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par un jury et par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. L'assiduité aux cours et la participation aux enseignements font partie des éléments évalués. L'évaluation met l'accent sur la qualité de la recherche dans sa réalisation (soin de la langue écrite et orale, précision du vocabulaire, langage soutenu et spécifique, structuration des présentations orales, adéquation du dispositif de présentation avec les arguments théoriques et la réalisation par les moyens de la reproduction technique). Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.
<b>Modalité de remédiation</b>	Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant concerné dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les

	résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
<b>Enseignant.e.s</b>	Faculté MAPS et invité.x.s
<b>Nom du/de la responsable du module</b>	Petra Koehle, coordinatrice de l'Orientation MAPS
<b>Descriptif validé le</b>	9.09.20
<b>Par</b>	Federica Martini, responsable de la filière Arts visuels

\*Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 Règlement de la formation de base Bachelor et Master HES-SO, du 14 septembre 2020.